

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 FEVRIER 2023

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 29

Votants : 29

N° 3

OBJET :

**DIAGNOSTIC
PATRIMOINE
THERMAL**

**CONVENTION
CONSTITUTIVE D'UN
GROUPEMENT DE
COMMANDES**

AVENANT N°1

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 20 FEVRIER 2023

Publiée ou notifiée
le : 20 FEVRIER 2023

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - C. BARDOT - J. KUCHNA - M. CHARASSE - N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE – M. MORGAND - B. AGUIAR - JC. BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. R. LOPEZ – M. GUICHERD – E. BARGE - P. SEROR - O. ROYER – C. MAGNAUD – F. GONZALES - T. WIRTH - T. LAPLACE – A. CORNE – JF. CHAUFFRIAS - JD. BARRAUD - V. TRIBOULET – C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE – C. BOUARD – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme et MM. JS. LALOY – F. SENNEPIN – C. BENOIT, Vice-Présidents.

Mme et MM. – F. SZYPULA – S. BAUD – P. COLAS – B. BAYLAUCQ – JM. BOUREL – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – JP. RAYMOND – R. DEJEAN – J. BLETTERY - S. BRUNO – P. BONNET – J. ALMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 1er juillet 2021 approuvant la constitution d'un groupement de commandes en vue de la réalisation d'un diagnostic préalable à la mise en valeur du patrimoine thermal des communes d'Abrest, de Bellerive-sur-Allier, de Cusset, de Hauterive et de Saint-Yorre, Vichy Communauté étant désigné comme Coordonnateur du groupement,

Vu la décision 2022-407 du 18 novembre 2022 attribuant le marché 22WG068 de diagnostic préalable à la mise en valeur de leur patrimoine thermal au groupement Bruno DECROCK (Mandataire) / Laure DE RAEVE / Agence Horizon Bleu,

Considérant qu'il paraît plus aisé de confier la conduite des prestations, l'exécution financière et la recherche de subventions à Vichy Communauté, coordonnateur du groupement de commandes, plutôt qu'à chacun des membres séparément,

Considérant que la convention de groupement prévoit en son article 5, la répartition des charges et recettes liés à ce projet,

Propose au Bureau Communautaire :

- de conclure l'avenant 1 au groupement de commandes en vue de confier l'exécution du marché public 22WG068 et la recherche de subventions à Vichy Communauté,
- d'autoriser le Président ou la Conseillère déléguée à la Commande publique, à signer cet avenant et tout document nécessaire à sa bonne exécution.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 16 février 2023.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,



**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES
EN VUE DE LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC PREALABLE A LA
MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE THERMAL DE PLUSIEURS
COMMUNES DE VICHY COMMUNAUTE**

AVENANT 1

Entre les soussignées :

La Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTE,
Sise 9, Place Charles de Gaulle - CS 92956 - 03209 VICHY Cedex,
Représentée à l'effet des présentes par Madame Elisabeth BARGE, Conseillère
déléguée à la Commande Publique, agissant en cette qualité, au nom et pour le compte
de ladite communauté, par délégation du Bureau Communautaire en date du 1^{er} juillet
2021, ci-après désignée Vichy Communauté,

D'une part,

Et :

La Commune de CUSSET,
Sise 9, place Victor Hugo 03300 CUSSET
Représentée à l'effet des présentes par Monsieur Jean Sébastien LALOY, Maire,
agissant en cette qualité, au nom et pour le compte de ladite commune par délégation
du Conseil Municipal, en vertu d'une délibération du 30/06/2021, ci-après désignée la
commune de Cusset,

Et :

La Commune d'ABREST,
Sise Avenue de Vichy, 03200 ABREST,
Représentée à l'effet des présentes par Monsieur Romain LOPEZ, Maire, agissant en
cette qualité, au nom et pour le compte de ladite commune par délégation du Conseil
Municipal, en vertu d'une délibération du 07/07/2021, ci-après désignée la commune
d'Abrest,

Et :

La Commune de BELLERIVE SUR ALLIER,
Sise Esplanade François-Mitterrand, 12 Rue Adrien Cavy 03700 Bellerive-sur-Allier,
Représentée à l'effet des présentes par Monsieur François SENNEPIN, Maire, agissant
en cette qualité, au nom et pour le compte de ladite commune par délégation du
Conseil Municipal, en vertu d'une délibération du 28/09/2021, ci-après désignée la
commune de Bellerive sur Allier,

Et :

La Commune de HAUTERIVE,
Sise Place de la Mairie 03270 Hauterive,
Représentée à l'effet des présentes par Monsieur Didier CORRE, Maire, agissant en cette qualité, au nom et pour le compte de ladite commune par délégation du Conseil Municipal, en vertu d'une délibération du 09/07/2021, ci-après désignée la commune de Hauterive,

Et :

La Commune de SAINT YORRE,
Sise Place de la Mairie, 03270 Saint-Yorre,
Représentée à l'effet des présentes par Monsieur Joseph KUCHNA, Maire, agissant en cette qualité, au nom et pour le compte de ladite commune par délégation du Conseil Municipal, en vertu d'une délibération du 07/07/2021, ci-après désignée la commune de Saint Yorre,

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT 1

Le présent avenant a pour objet la modification de certains articles de la convention initiale afin de faciliter l'exécution du marché public et des démarches administratives qui en découlent.

Les articles suivants de la convention initiale sont modifiés comme suit :

4.5 Exécution du marché public

Le Coordonnateur du groupement, Vichy Communauté, devra s'assurer de la bonne exécution technique, administrative et financière du marché public conformément au Code de la commande publique et suivant ses procédures internes.

4.6 - Avenants au marché public

Le Coordonnateur du groupement, Vichy Communauté, devra organiser la passation des avenants convenus avec les membres dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ainsi que de la présente convention.

Article complémentaire

4.7 - Subventions

Le Coordonnateur du groupement, Vichy Communauté, est chargé de percevoir les subventions liées à la présente convention pour le compte des membres du groupement et de les répartir ensuite suivant les conditions déterminées à l'article 5.2 de ladite convention.

Toutes les autres clauses et conditions de la convention initiale demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

ARTICLE 2 : PRISE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter de la date de signature par les parties ayant valablement délibéré en ce sens.

Fait à Vichy, en un exemplaire original et 5 ampliatiions, le

Pour la Commune
De BELLERIVE SUR ALLIER
François SENNEPIN

Pour la Commune
d'ABREST
Romain LOPEZ

Pour la commune
De CUSSET
Jean Sébastien LALOY

Pour la commune
De HAUTERIVE
Didier CORRE

Pour la commune
De Saint Yorre
Joseph KUCHNA

Pour la Communauté d'Agglomération
Vichy Communauté
Coordonnateur du groupement de
commandes
Elisabeth BARGE

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 3 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 FEVRIER

Objet de l'acte : 2023 - DIAGNOSTIC PATRIMONIAL THERMAL - CONVENTION

CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES - AVENANT N° 1

.....

Date de décision: 16/02/2023

Date de réception de l'accusé 20/02/2023

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 16FEV2023_3

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20230216-16FEV2023_3-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .4

Commande Publique

Autres types de contrats

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 3.pdf (99_DE-003-200071363-20230216-16FEV2023_3-DE-1-1_1.pdf)